



BP JEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Educateur sportif » mention Activités Équestres
- Apprentissage -

 24 mois pouvant varier selon positionnement

 Septembre 2022 à juin 2024

 Les Vaseix

 Niveau 4

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

- devenir animateur en centre équestre pour organiser et encadrer des activités équestres, de l'initiation au premier niveau de la compétition, avec l'une des options suivantes :
 - Initiation poney, cheval (option A)
 - Approfondissement technique (option B)
 - ou Equitation d'extérieur (option C)

OBJECTIFS VISÉS

Maîtriser l'ensemble des capacités visées par le diplôme :

- encadrer et conduire des actions d'animation et d'enseignement des activités équestres pour tout public de tout niveau et dans tout établissement
- participer au fonctionnement de la structure équestre : accueil, communication, organisation et gestion des activités, promotion
- participer à l'entretien et à la maintenance de la cavalerie, du matériel et des installations
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratique.
- concevoir et mettre en œuvre un projet pédagogique attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'une des trois options proposées
- conduire des séances et des cycles attestant un premier niveau de spécialisation dans le champ de l'une des trois options proposées

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme exerce son activité seul ou en équipe, en tant que salarié, travailleur indépendant ou dirigeant au sein d'entreprises, d'associations ou de services publics.

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Centre Départemental de Formation
d'Apprentis Agricoles de la Haute-Vienne
Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Public ciblé

Pour les jeunes :

- entre 16 et 29* ans,

* pas de limite d'âge si reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'une des attestations de formation relative au secourisme en cours de validité (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST)

- Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités équestres » de moins d'un an

- satisfaire au test « Maîtrise en extérieur et en terrain varié » et au test technique dont les spécificités sont présentés dans le référentiel du diplôme disponible à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033421361/>

Des dispenses et équivalences sont possibles. Elles sont indiquées en annexe du référentiel de diplôme.

- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise équestre d'une durée permettant la complétude de la formation

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation dès lors que les exigences préalables à l'entrée en formation sont satisfaites

Délais d'accès

- Formation accessible en entrée permanente

• Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e)

Modalités d'adaptation du parcours

• Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement

• Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »)

• Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale

Modalités pédagogiques

• Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre

• Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques)

Le BP JEPS est organisé en 4 Unités Capitalisables (UC) :

Contenus principaux de la formation

UC professionnelles	Capacités intermédiaires
UC1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	OI 1.1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle OI 1.2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté OI 1.3 - Contribuer au fonctionnement d'une structure
UC2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	OI 2.1 - Concevoir un projet d'animation OI 2.2 - Conduire un projet d'animation OI 2.3 - Evaluer un projet d'animation
UC3 - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres	OI 3.1 - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3.2 - Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage OI 3.3 - Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
UC4 - Mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option choisie (A, B ou C)	OI 4.1 - Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option OI 4.2 - Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option OI 4.2 - Garantir des conditions de pratique en sécurité dans l'option

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 24 mois, alternance entre l'entreprise et le centre de formation (800h)

Modes de validation

Formation diplômante de niveau 4

Dispositif d'évaluation

Les UC1 et UC2 sont évaluées au travers d'un projet d'animation réalisé au sein de la structure d'apprentissage (support + soutenance orale).

L'évaluation de l'UC3 s'appuie sur la production d'un dossier pédagogique (soutenu à l'oral) présentant la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de plusieurs progressions pédagogiques avec des publics de caractéristiques différentes.

La certification de l'UC4 valide des compétences techniques et pédagogiques renforcées dans l'option choisie (A, B ou C).

Le diplôme est délivré dès la validation des 7 Unités Capitalisables.

Blocs de compétences

Pas de validation de blocs de compétences

Poursuite de formation

Possibilité d'accéder à un diplôme de niveau 3 (DE JEPS)

Rémunération

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) au 1er janvier 2022 :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
432,84 €	689,34 €	849,65 €	1603,12 €
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
625,22 €	817,59 €	977,90 €	1603,12 €

Frais pédagogiques

Frais pédagogiques pris en charge par l'employeur et/ou l'opérateur de compétences dont il dépend

Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen : donnée non disponible, formation ouverte en 2020
- Taux moyen d'insertion professionnelle à 6 mois : donnée non disponible, formation ouverte en 2020
- Taux de satisfaction des apprentis : donnée non disponible, formation ouverte en 2020

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site des Vaseix
Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30
cfa.haute-vienne@educagri.fr

• Développeur de l'apprentissage :

Damien AUDONNET - Tél : 07.85.24.02.26 - Mail : damien.audonnet@educagri.fr

• Coordinatrice de la formation BP JEPS :

Aude-Lyne LE GALL - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : aude-lyne.le-gall@educagri.fr

• Référente handicap :

Charlène ALLONCLE - Tél : 05.55.48.44.30 - Mail : charlene.leroy@educagri.fr